



ASSEMBLÉE
NATIONALE

Annie Chapelier – Députée

4^{ème} circonscription du Gard

Membre de la Commission des Affaires étrangères

Membre de la Délégation aux Droits des femmes

Membre de la Délégation aux Outre-mer

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

Saint Hilaire de Brethmas, le 13/02/2020

Réf. : AC/CF/200399



Monsieur le Président
Monsieur Philippe LAMOUREUX
Ordre des Experts-Comptables
Conseil Régional de Montpellier
661 rue Louis Lépine – BP 31175
34009 MONTPELLIER CEDEX 1

Monsieur le Président,

J'accuse réception de votre courrier et je vous remercie des éléments que vous avez souhaité me transmettre.

Notre système actuel de retraites construit sur un modèle social et sociétal d'après-guerre est désormais à l'origine de situations injustes et inéquitables. Sa très grande complexité le rend quasi illisible et l'évolution des catégories sociales professionnelles font qu'il n'est plus en mesure d'assurer sa pérennité.

C'est pourquoi, comme s'y était engagé le Président de la République, nous œuvrons à une réforme qui mettra en place un système universel de retraite, juste, transparent et fiable, dans lequel chacun bénéficiera exactement des mêmes droits et contribuera à la construction de la protection sociale du XXI^e siècle.

Grâce à l'unification des différentes règles applicables aux différents régimes et à la suppression des régimes spéciaux, le nouveau système de retraites est plus adapté aux mobilités professionnelles, plus distributif et protecteur des retraités aux petites pensions et plus équitable envers les femmes.

Le projet de loi instituant un système universel de retraite a été construit grâce à deux ans de concertation avec les partenaires sociaux et de consultations des citoyens ainsi que la réalisation de plus de 160 ateliers citoyens par les parlementaires dans toute la France.

Il prévoit :

- de sécuriser la solidarité intergénérationnelle du système « par répartition » où les cotisations des actifs paient les pensions des retraités,
- de remplacer les 42 régimes existants, avec des règles identiques pour tous dans un seul et même système de retraite pour tous les Français,
- de garantir l'équité puisqu'un chaque euro cotisé, que l'on soit salarié, indépendant, fonctionnaire ou parlementaire ouvrira aux mêmes droits,
- d'améliorer la redistribution et vise à mieux protéger les Français modestes,
- d'être plus adapté aux mobilités professionnelles parce qu'indifférent aux changements d'entreprise, ou de statut.

Sachez que je ne manquerai pas de porter une attention très particulière à la situation de votre profession et serai vigilante afin de défendre vos intérêts lors du prochain examen des textes à l'Assemblée nationale.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, en l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Annie CHAPELIER